

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Le vingt octobre deux mille vingt-trois

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2023

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, COUSSEAU Stéphanie, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle, MEIGNEIN Christine, TEXIER Isabelle et BEULZ Loïc.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric, NEBOUT Frank à DÉNOUE Joël.

Absent(e) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

N° 2023-06-14

Travaux église de Mainfonds :

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2021-07/05 en date du 05 novembre 2021, l'assemblée avait accepté de programmer la réfection du clocher de l'église de Mainfonds en plafonnant la dépense pour la commune, donc hors subvention à 100 000 € HT.

A la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) un diagnostic général de l'église a été établi par un bureau d'études pour un montant de 10 960 € HT.

Le bureau d'études, dans le diagnostic note, que l'édifice est en mauvais état et a établi l'estimation des travaux provisoire jointe à la présente délibération.

Dans l'attente de travaux, l'église a dû être fermée par mesure de sécurité.

Il avait été envisagé de procéder à des travaux d'urgence (non chiffrés) seulement destinés à mettre l'église hors d'eau, afin de ne pas empirer la situation, dans l'attente de trouver des financements potentiels.

Les services de la DRAC, ont approuvé ces travaux d'urgence sous réserves que la commune s'engage à réalisés au moins le 3 première phases des travaux de restauration prioritaires, qui

